

**CONCOURS EXTERNE, CONCOURS INTERNE ET 3^e CONCOURS
D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL**

SESSION 2025

ÉPREUVE DE RÉOLUTION D'UN CAS PRATIQUE

ÉPREUVE ÉCRITE :

Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 2 heures
Coefficient : 3

SPÉCIALITÉ : ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Une calculatrice non-programmable de type collège ou bureau (sans écran graphique et sans mémoire alphanumérique) est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 7 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

- Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- Vous préciserez, le numéro de la question et le cas échéant de la sous-question auxquelles vous répondrez.

Agent de maîtrise territorial, vous êtes responsable du service des espaces verts de la commune de Techniville (12 000 habitants). Placé sous la responsabilité du directeur des services techniques, vous assurez l'encadrement d'une équipe de 5 adjoints techniques dédiés aux espaces verts.

L'augmentation de la population de Techniville depuis 20 ans a engendré l'urbanisation d'anciennes terres agricoles, sous la forme de quartiers pavillonnaires. Les habitants d'un de ces quartiers, « Les Roseaux », demandent que leur environnement soit davantage végétalisé.

Pour répondre à cette demande, la municipalité souhaite aménager une ancienne parcelle agricole, propriété de la commune, située au cœur de ce quartier (**document 1**). Les élus sont attentifs au maintien de la biodiversité dans les espaces verts communaux et souhaitent augmenter la place de la flore et de la faune spontanées sur le territoire de la commune.

Pour concevoir ce projet d'aménagement paysager, l'adjointe au maire en charge du cadre de vie a sollicité l'association locale « Symbiose-Nature Techniville », avec laquelle le conseil municipal a établi une convention de partenariat (**document 2**).

Après consultation des habitants du quartier des Roseaux, l'association Symbiose-Nature Techniville a proposé au conseil municipal :

- de restaurer l'ancien cours du ruisseau pour recréer une zone favorable au développement d'une prairie humide ;
- d'installer une haie plurispécifique à port libre le long du ruisseau ;
- de favoriser l'implantation de végétaux spontanés pour accueillir et diversifier la faune locale ;
- d'installer une aire de détente équipée de quelques bancs.

Le **document 3** présente le plan du projet d'aménagement.

Question 1 : Nature du projet (7 points)

- a) Les élus souhaitent confier la réalisation des travaux au service des espaces verts de la commune. Indiquer deux intérêts et deux limites possibles de réaliser les travaux d'aménagement en régie. Précisez sous quelles conditions il vous semble possible de réaliser ces travaux en régie. (3 points)
- b) Indiquez trois arguments qui justifient le choix de la commune d'établir un partenariat avec l'association « Symbiose Nature Techniville » pour ce projet, du point de vue technique, écologique ou social. (2 points)
- c) Analysez les caractéristiques de la flore présente sur la parcelle à aménager. (2 points)

Question 2 : Restauration du cours d'eau (4 points)

Les travaux de restauration du ruisseau sont présentés dans le **document 4**.

- a) Expliquez trois impacts écologiques positifs du projet de restauration du ruisseau. (1,5 point)
- b) Les services techniques de la commune ne disposent pas de la pelleuse indispensable à la réalisation des travaux de restauration du ruisseau. Proposez une solution pour répondre à ce besoin de matériel en citant un avantage et une contrainte pour la solution proposée. (1 point)
- c) Expliquez le choix de la période retenue pour réaliser les travaux de terrassement en le justifiant à l'aide d'un argument technique et de deux arguments écologiques. (1,5 point)

Question 3 : L'installation d'une haie plurispécifique à port libre (4,5 points)

Une haie plurispécifique à port libre, constituée de frênes élevés, *Fraxinus excelsior*, d'aulnes glutineux, *Alnus glutinosa*, et de chênes pédonculés, *Quercus robur*, doit être installée le long des berges du ruisseau.

- a) Justifiez le choix d'installer ce type de haie à l'aide de deux arguments environnementaux et de deux arguments esthétiques. (2 points)
- b) Les plants qui seront utilisés pour la haie seront âgés d'un an à trois ans. Ils sont commandés chez un pépiniériste de la région et seront livrés en racines nues. Citez trois avantages de l'utilisation de jeunes plants de végétaux en racines nues. (1,5 point)
- c) Proposez deux interventions permettant de favoriser la reprise des plants de la haie plurispécifique. (1 point)

Question 4 : L'aménagement d'une aire de détente (4,5 points)

À l'issue des travaux, l'association « Symbiose Nature Techniville » propose de semer une prairie fleurie aux abords de l'aire de détente et dans les zones où le sol et la végétation d'origine ont été perturbés par les travaux. Après le semis, un cheminement devra être créé pour relier la zone de détente aux deux voies d'accès du quartier.

- a) Justifiez l'intérêt de la mise en place d'une prairie fleurie dans ce contexte (1,5 point)
- b) Proposez un mode d'entretien de la prairie fleurie, adapté au contexte (1 point)
- c) Proposez une solution simple pour créer un cheminement doux dans cette prairie. Justifiez votre choix. (2 points)

Liste des documents :

- Document 1 :** Les caractéristiques de la parcelle à aménager – 1 page
- Document 2 :** Extraits de la convention de partenariat entre la commune de Techniville et l'association «Symbiose-Nature Techniville» - 1 page
- Document 3 :** Plan du projet d'aménagement de la parcelle communale « Les Roseaux » - 1 page
- Document 4 :** Caractéristiques des travaux de restauration du ruisseau – 1 page

DOCUMENT 1

Les caractéristiques de la parcelle communale à aménager dans le quartier « Les Roseaux »

La parcelle à aménager est une ancienne prairie humide d'une surface de deux hectares, acquise par la mairie lors de l'urbanisation du quartier. Elle constitue un grand espace ouvert enherbé, bordé par les haies ornementales des parcelles d'habitation. Elle est traversée par un ruisseau sur plus de trois cents mètres de long, orienté est-ouest. Le cours de ce ruisseau a été rectifié en 1960 pour assécher la zone et en faciliter la fauche. Un relevé floristique récent réalisé par l'association « Symbiose Nature Techniville » indique une flore peu diversifiée, typique des zones enherbées urbaines fauchées très régulièrement. Le long des berges du ruisseau sont cependant signalés quelques touffes d'iris des marais, *Iris pseudacorus*, des pieds de renoncule rampante, *Ranunculus repens*, de menthe aquatique, *Mentha aquatica*, et trois églantiers, *Rosa canina*.

DOCUMENT 2

Extraits de la convention de partenariat entre la commune de Technville et l'association « Symbiose- Nature Technville »

La commune protège la biodiversité sur son territoire et développe les trames vertes, bleues et noires. Elle s'est engagée à réaliser l'aménagement de la parcelle communale située dans le quartier « Les roseaux ».

L'association « Symbiose-Nature Technville » veille au maintien et à l'amélioration de la biodiversité sur le territoire de la commune de Technville. Elle s'est engagée à concevoir un projet d'aménagement paysager pour la parcelle communale située dans le quartier « Les Roseaux ».

La convention ci-dessous, signée par les parties avant réalisation des travaux, précise les conditions du partenariat.

[...]

Article 2 : conditions générales

1 – Les services techniques communaux définissent, en collaboration avec les différents acteurs signataires de la présente convention, le type d'aménagement et sa mise en sécurité : plantations, aménagement d'espaces libres et de convivialité.

[...]

2 - Les achats des fournitures et des végétaux nécessaires à la réalisation du projet seront imputés au budget communal dans la limite du budget alloué. Les travaux d'aménagement paysager seront effectués par les employés des services des espaces verts. Le terrassement pourra être éventuellement délégué, sous le contrôle du responsable du service des espaces verts.

[...]

3 - L'association «Symbiose-Nature Technville» intervient comme conseiller technique auprès des services techniques et auprès des habitants. Elle propose un projet d'aménagement qui favorise la diversité végétale de l'aménagement. Elle préconise l'utilisation d'espèces végétales locales dont les spécificités sont en adéquation avec les caractéristiques du site. [...]

Plan du projet d'aménagement de la parcelle communale Les Roseaux



DOCUMENT 4

Caractéristiques des travaux de restauration du ruisseau Extrait du bulletin municipal de Techniville - n°8

[...] Les travaux de terrassement vont consister à redessiner et combler en partie le lit du ruisseau qui avait été rectifié en 1960 pour favoriser l'assèchement de la zone marécageuse qui le bordait.

Une pelleteuse va creuser un nouveau lit pour le ruisseau. Le tracé comportera de petits méandres et la possibilité en hautes eaux d'alimenter une petite zone humide. La profondeur du ruisseau restera inférieure à cinquante centimètres. Quelques blocs de schiste provenant de gisements locaux seront installés dans le lit du ruisseau. [...]

Les travaux de terrassement seront réalisés en période sèche. [...]